

## EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil Intercommunal de l'AIEM

Séance du 7 octobre 2009

Présidence : M. Bernard Cuhat

Le Conseil Intercommunal

Vu le préavis AIEM 10.09/3 **Remplacement et pose de nouvelles conduites d'eau potable et pose des services en fouille,**

Entendu le rapport de la commission de gestion et celui de la commission ad hoc,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **A décidé**

1. D'autoriser l'AIEM à procéder aux travaux de remplacement et pose de nouvelles conduite d'eau potable dans les communes de La Sarraz, Eclépens et Orny sur les tronçons n°1, n°3 et n°4 prédéfinis.
2. qu'un crédit de **Fr. 888'000.--** lui soit accordé à cet usage.
3. de porter cette dépense aux comptes d'investissements ouverts à cet effet.
4. de financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment.
5. d'amortir celui-ci sur une période maximale de 30 ans.

Ainsi délibéré en séance du 7 octobre 2009.

Pour extrait conforme, l'attestent :

Le Président :  
Bernard Cuhat

La Secrétaire :  
Eliane Fonjallaz